

DELIBERATION N°71/2019

Le **Mardi 5 novembre 2019** à 9h30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 22/10/2019

Nombre de membres en exercice : 26

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	CAILLE Louis	X			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert		X		ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier				DYEN Michel	X
	LEOUTRE Jean-Marc	X			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence	X			CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric	X			CARREL Henri	
	PILARD Etienne			X	DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric	X			CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick	X			TORNIER Xavier	
	GAUDIN François		X		ROTA Michel	
	GARZON Philippe		X		GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	X			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	ZUCCHERO pascal			X	MARTIN Jean-Pierre	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	X			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne		X		ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude	X			COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves		X		GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean		X		CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	X			BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			X	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges			X	SILVESTRE Maxime	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	RAFFIN Jean-Claude			X	BUTTARD Jean-Marc	
CC HAUTE TARENTEISE	PENNA Jean-Luc	X			PASCAL-MOUSSELARD Gaston	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	X			BLANC Henri	
REGION	BONNIVARD Emilie		X			
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle				MITHIEUX Lionel	X

TOTAL 12 7 5
TOTAL VOTANTS 21
TOTAL VOIX 26

2

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20191105-DEL71-2019-DE
Date de télétransmission : 13/11/2019
Date de réception préfecture : 13/11/2019

DELIBERATION N°71/2019

Objet : AUTORISATION EMPRUNT-CAISSE EPARGNE-3 000 000 €

Jean-Marc LEOUTRE fait état des diverses discussions en cours avec l'ensemble des partenaires financiers qui permettent notamment de régler l'échéance pendante avec la Banque de Territoires. A cet effet l'EPFL a reçu une proposition de prêt relais de la Caisse d'Epargne :

Montant maxi	3.000.000 € maximum
Durée	Jusqu'à 6 ans
Taux fixe	0.36 %
Versement des fonds	Sous 3 mois maximum
Périodicité	trimestrielle
Amortissement	In fine
Base de calcul	30 /360 en taux fixe
Commission d'engagement	0, 10 % du capital emprunté
Remboursement anticipé	Total ou partiel, possible à tout moment et sans indemnité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et conformément à l'article L 324-5 du code de l'Urbanisme, le conseil d'Administration :

- Autorise le prêt ci-dessus à hauteur d'un montant maximum de 3 000 000 € pour une durée maximale de 6 ans
- Approuve les termes de la convention à intervenir avec la Caisse d'Epargne
- Charge Monsieur le Directeur de passer à cet effet les actes nécessaires.

Le 12/11/2019
Le Président
Jean-Marc LÉOUTRE



VOTE :	
Pour	21
Contre	0
Abstentions	0

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20191105-DEL71-2019-DE
Date de télétransmission : 13/11/2019
Date de réception préfecture : 13/11/2019